Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le 18/01/2024
ID : 074-217400837-20240116-DEL2024_010-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE COMBLOUX
****

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16/01/2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés : 18
Date de convocation : 10 janvier 2024
Date d'affichage de la convocation : 10 janvier 2024
Date de publication : 18/01/2024
Date de télétransmission : 18/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Combloux s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Combloux, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Claude CHAMBEL, Maire.

Présents : Claude CHAMBEL, Jean-Michel PAGET, Laurence BRONDEX, Nicolas MARIN, Carine BRONDEX, Françoise JACQUIER, Alain VEILLARD, Joseph CHAMBEL, Christine MUFFAT-ES-JACQUES, Sylvaine PAGET, Fred BOULAY, Chantal EMONET, Romain PERRIN, François-Xavier PIERET, Bruno LAURENZIO, Gisèle JACQUIER.

Absents ayant donné pouvoir : M. Damien SUDREAU donne pouvoir à Mme Christine MUFFAT-ES-JACQUES, M. Fabrice PELTIER donne pouvoir à Mme Françoise JACQUIER.

Absents excusés :

M. Jean-Michel PAGET a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°010/2024

Objet : DELIBERATION – ENQUETE PUBLIQUE – ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE AVEC DEMI-QUARTIER POUR LA CREATION DU TELESIEGE DE BEAUREGARD

Note explicative :

Monsieur le maire rappelle qu'en séance du 14/11/2023, le conseil municipal s'est prononcé (décision n°153-2003) à l'unanimité en faveur du lancement de l'enquête publique visant la création d'un télésiège dit de Beauregard et le défrichement nécessaire à sa réalisation.

Par arrêté n°E23000186 / 38 le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné le commissaire enquêteur en la personne de monsieur Laurent VIGOUROUX. Aussi le périmètre de l'enquête concerne également le territoire communal de DEMI-QUARTIER.

C'est la raison pour laquelle il convient de délibérer de nouveau en précisant que l'enquête publique sera commune avec la commune de DEMI-QUARTIER. La commune de COMBLOUX coordonnera le dossier et les permanences prévues seront uniquement tenues en mairie de COMBLOUX.

Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le 18/01/2024
ID : 074-217400837-20240116-DEL2024_010-DE

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le périmètre modifié de l'enquête publique incluant les communes de COMBLOUX et DEMI-QUARTIER, visé par l'arrêté du président du tribunal administratif de Grenoble.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun Boîte Postale 1135 38022 Grenoble Cedex dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- date de sa réception par le représentant de l'État ;
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de la commune ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel PAGET

Fait et délibéré en Mairie, les mêmes jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
En Mairie, le 18 janvier 2024
Le Maire,
Claude CHAMBEL

(Haute-Savoie)